

RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION REGION DU SAHEL JUILLET 2019

- I- Contexte opérationnel
 - 1-Sécurité
 - 2-Incidents et risques de protection
- II- Mouvements de populations
- III- Cohésion sociale
- IV- Réponses apportées
- V- Défis
- VI- Recommandations sur les Gaps





I. CONTEXTE OPERATIONNEL

DE PDI MONITORES EN JUILLET 2019



La période sous revue a été marquée par une persistance des activités des groupes armés avec des impacts considérables sur la situation humanitaire dans la région du Sahel. En effet, malgré les efforts déployés par les autorités pour la sécurisation des biens et des personnes à travers le renforcement de la présence et des opérations militaires dans la région, des incidents sécuritaires ont été encore enregistrés dans plusieurs localités. En conséquence, l'espace humanitaire est de plus en plus réduit avec de grands défis d'accès et d'assistance au nombre – pourtant grandissant – des populations déplacées.

1- Sécurité

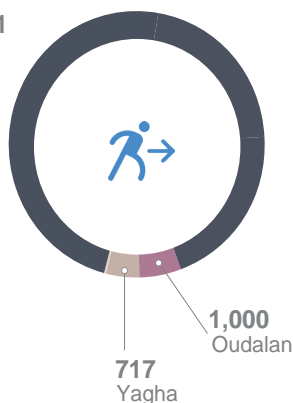
La situation sécuritaire demeure préoccupante dans la région du Sahel. C'est probablement fort de cela, et visiblement en vue de se donner les moyens et le temps pour mieux y apporter une réponse que les autorités étatiques ont décidé de la prorogation de l'Etat d'urgence décrété depuis décembre 2018, pour une durée 6 mois (à compter de juillet à janvier 2020).

A la mi-juillet, des hommes armés non identifiés ont tenté de saboter l'un des ponts facilitant l'accès à la commune de Djibo, tandis que certaines localités comme Arbinda, Kelbo, Baraboulé, et Diguel dans la province du Soum, Déou, Markoye et Tasmakat dans l'Oudalan restent très difficiles d'accès pour les acteurs humanitaires.

Par ailleurs, des attaques ciblées contre des leaders et personnes ressources, des intimidations contre les populations civiles, des braquages et vols de bétails et des actions de harcèlement des forces de défense et de sécurité à travers des embuscades et des Engins Explosifs Improvisés (EID) ont été enregistrées. Une de ces attaques, perpétrée dans le village de Lilgomdé, département d'Arbinda, province du Soum/ région du Sahel le 31 juillet aurait permis aux assaillants de voler du bétail, et causé la mort de 05 personnes ainsi que des déplacements de populations vers la région du Centre Nord.

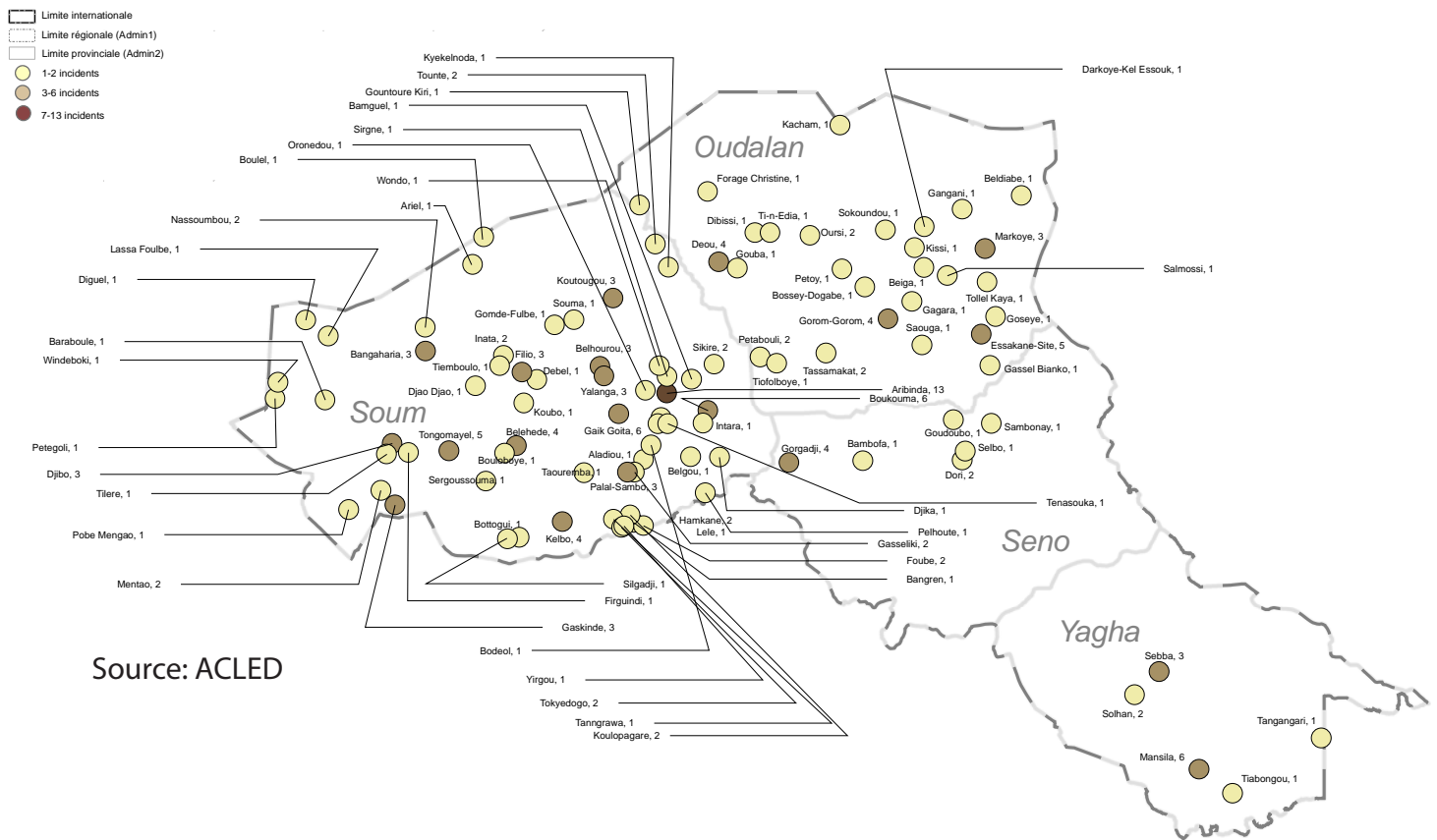
DE PDI MONITORES PAR PROVINCE

4,951
Soum



PRINCIPAUX EVENEMENTS SECURITAIRES, REGION DU SAHEL

Du 1 janvier au 31 juillet 2019



Source: ACLED

VIOLATION DE DROITS (%)

Enfants sans documentation



Enfants descolarisés



Violence psychologique



Vol



Risque de malnutrition



2- Incidents et risques de protection

Le monitoring de protection réalisé par DRC avec la collaboration de l'UNHCR au cours de ce mois de juillet 2019 dans les provinces de l'Oudalan (Gorom-Gorom, Déou et Gandafabou) et du Soum (Djibo, Kelbo, Arbinda, Tongomayel et Pobé-Mengao) a permis d'identifier 1279 cas de violation de droits humains et 1207 cas de vulnérabilité parmi les personnes déplacées internes.

Dans l'Oudalan, ce sont au total 1 377 cas de protection repartis entre 806 cas de violation de droits et 571 cas de vulnérabilité qui ont été identifiés et documentés. Dans la province du Soum, 473 cas de violation de droit et 636 cas de vulnérabilité soit au total 1 109 cas de protection qui ont été enregistrés.

L'on note ici une hausse sensible du nombre de cas de protection sur l'ensemble des deux provinces (2 486 cas en juillet 2019 contre 1 646 cas en juin 2019, soit une augmentation de 840 cas ou de 32%) qui pourrait se justifier par l'afflux continu de PDI et par l'ajout dans le monitoring de ce mois de nouvelles localités de la province de l'Oudalan tels que les villages de Kalmamassime, Debel Alzouma et Gandafabou.

Selon les données récoltées, les violations de droits se présentent comme suit :

- 55% des enfants dans les ménages interviewés sont privés de documents pour plusieurs raisons : la perte de documents pendant le déplacement, la fuite n'a pas permis à certains de prendre ces documents, le dysfonctionnement des structures en charge de l'Etat civil (préfectures et les mairies) dans la région du Sahel ou l'ignorance autour de la déclaration des naissances par certains parents.

Un plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la régularisation de cette situation devra être mené.

- 18% des enfants dans les ménages interviewés sont déscolarisés. Cette situation est en partie due au fait de la fermeture des écoles dans les localités d'origine des Personnes Déplacées Internes (PDI) suite aux menaces et attaques visant les écoles et ciblant particulièrement les enseignants. Le défi majeur qui se pose à ce niveau dans les localités d'accueil de ces PDI est le renforcement des capacités d'absorption des écoles existantes en prélude de la rentrée scolaire 2019-2020 dans le but d'éviter la déperdition et les risques de protection, comme par exemple l'enrôlement dans les groupes armés ou le travail forcé, l'exploitation dans les mines (comme c'est le cas à Sebba/Oudalan) qui peuvent en résulter.

- 16% des cas de violences psychologiques identifiés au sein des ménages interviewés résultent des événements et atrocités vécus par ces personnes dans leur zone d'origine ou pendant le déplacement. Une prise en charge adéquate est nécessaire pour ces personnes.

- 7% de vols enregistrés portent essentiellement sur le bétail et pourraient s'agir d'hommes en armes qui profitent de l'insécurité qui règne dans la région pour s'accaparer des animaux des populations en fuite.

- Les cas d'enfants qui semblent être à risque de malnutrition seraient dus à la qualité nutritionnelle offerte par des parents dont les ressources s'amenuisent faute d'assistance. Les enfants identifiés ont été référencés vers les structures de santé pour une prise en charge.

De l'analyse des cas de vulnérabilités identifiés au sein des ménages déplacés dans le Soum et l'Oudalan en juillet, il ressort que :

48% de PDI sont dans une situation d'extrême vulnérabilité, car certains PDI ont adopté des stratégies d'adaptation négatives consistant à vendre leurs biens, tandis que d'autres ont dû abandonner une partie de leurs biens dans leur villages d'origine.

- 39% des ménages sont monoparentaux, où les femmes cheffes de ménages, font face seules aux multiples sollicitations et besoins de leur ménage. Cela est dû à l'absence des maris partis « en aventure » à la recherche d'opportunités économiques.

- 10% des personnes âgées sont isolées sans soutien, et leur situation est devenue très préoccupante. La proportion relativement élevée de ces cas pourrait s'expliquer par le fait que certains PDI, quelques temps après leur arrivée sur leurs premières localités d'accueil se sont encore déplacées pour d'autres destinations, en laissant derrière elles des personnes âgées qui n'ont pas pu les suivre dans ces mouvements secondaires, pour la plupart motivés par des raisons économiques.

- 3% représentent des cas de troubles psychologiques parmi les PDI dont certains affirment avoir des perturbations comportementales suite à la perte d'un proche ou pour avoir été témoin d'une scène de violence entre autres.

FLASH sur Sebba/Province de Yagha/Région du Sahel

La ville de Sebba, capitale de la province du Yagha accueille plus de 700 personnes déplacées internes dont la plupart sont arrivées entre juin et juillet 2019 principalement de Mansila et Arbinda dans le Soum. Une mission de monitoring de protection organisée par le bureau de l'UNHCR à Dori dans cette localité a permis de faire ressortir les problématiques suivantes appelant à des actions urgentes :

Protection de l'enfant (les enfants représentent plus de 60% des PDI) :

- le travail et l'exploitation des enfants employés comme apprentis bouchers qui gagnent de façon journalière entre 300 f et 500f et ceux de moins de 14 ans travaillant dans les sites d'orpaillages ;

- La présence d'enfants séparés (15 cas signalés lors des focus-groupes) qui seraient exposés à toute sorte d'exploitation et abus ;

Défis liés à la liberté de mouvement due à l'absence de documents :

- l'absence de documents d'identité de certains PDI à cause de la destruction de leur Mairie en février 2019 ou la perte de leurs documents d'identité pendant le déplacement impacte leur liberté de mouvement ;

Risque de VBG :

- la promiscuité dans les différents ménages du fait de la capacité d'hébergement très limitée au sein des familles d'accueil et le manque de moyens financiers des PDI expose ces derniers aux risques de VBG, y compris le sexe pour la survie.

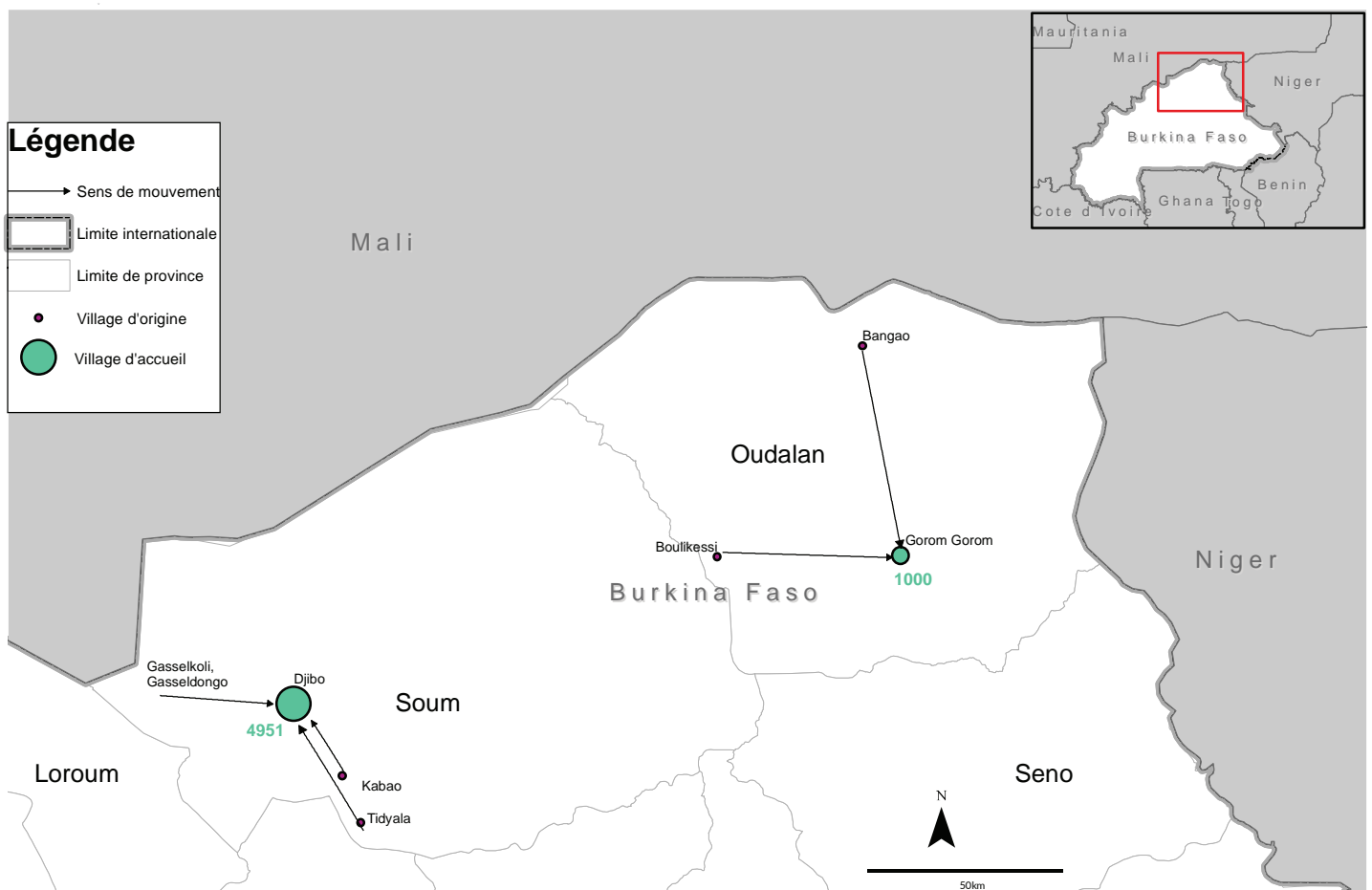
II-MOUVEMENTS DE POPULATIONS

Les incidents sécuritaires sont les principales raisons des déplacements, même si des mouvements secondaires ont été notés pour des raisons économiques et autres convenances personnelles des PDI. En juillet, un afflux important de PDI a été constaté dans la province de l'Oudalan, où certains villages tels que Bangao dans la commune de Tin-Akoff, Boulekessi dans la commune de Déou sont presque vidés de leurs populations en raison des menaces et intimidations des groupes armés. Les populations déplacées de ces localités estimées à environ 400 ménages soit plus d'un millier de personnes se sont dirigées vers la ville de Gorom-Gorom, chef-lieu de la province jugée sécurisée pour le moment.

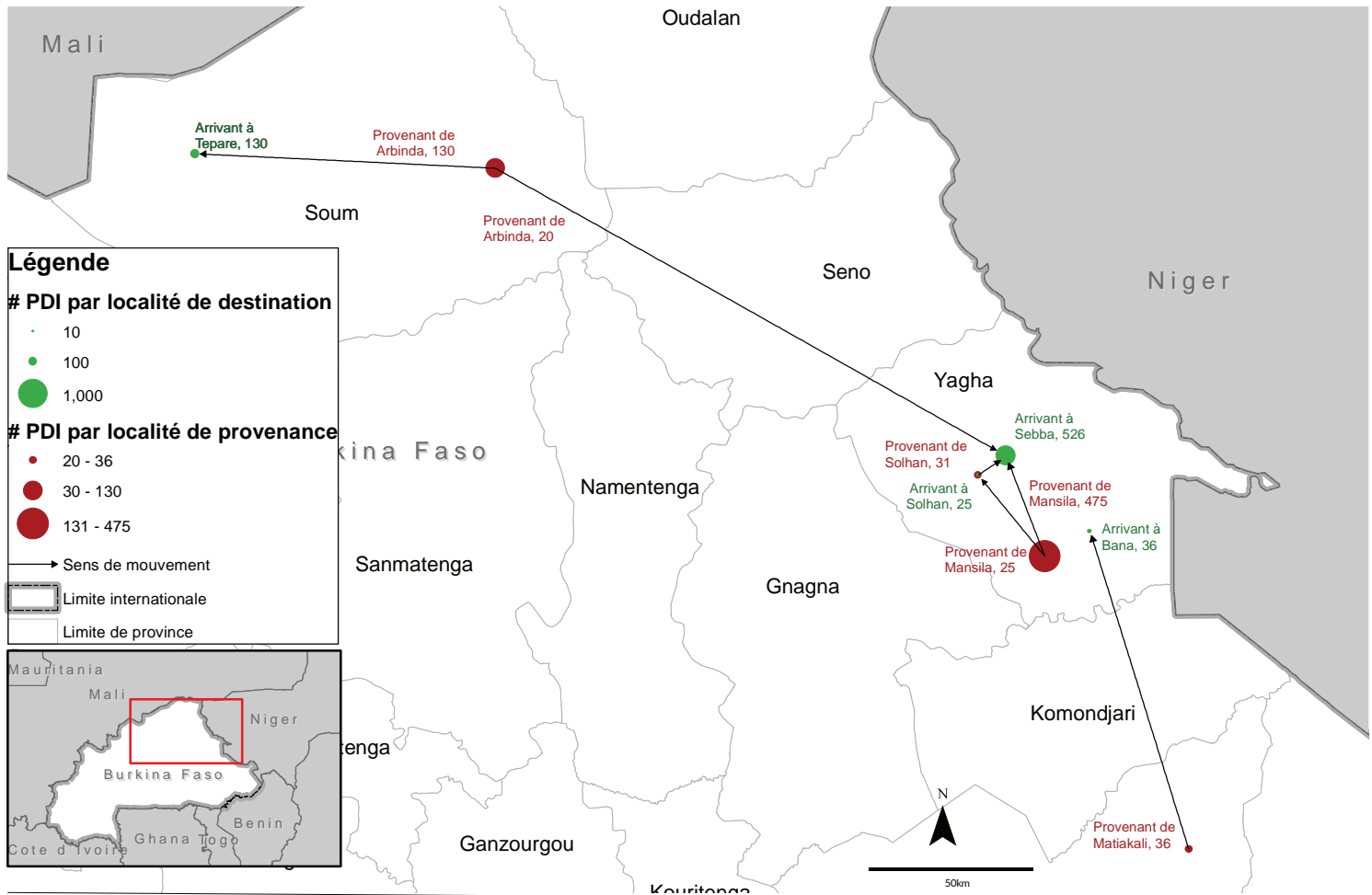
Dans la province du Soum, le mois de juillet a également enregistré l'arrivée de 4 951 personnes déplacées internes dans la ville de Djibo, provenant pour la plupart des communes de Baraboulé et de Tongomayel (Tidialé, Kobawa Gaselkoli, Gaseldongo).

A Sebba dans le Yagha, selon les informations recueillies, les PDI arrivés en juillet proviennent essentiellement des localités de Mansila et Arbinda.

MOUVEMENTS DE POPULATIONS DANS LES PROVINCES DE SOUM ET OUDALAN



MOUVEMENTS DE POPULATIONS A SEBBA



III- COHESION SOCIALE

Lors des échanges avec les PDI et les visites dans les domiciles, il est ressorti qu'aucun problème, ni tension intercommunautaire impliquant autochtones et PDI n'a été enregistré depuis l'arrivée de ces derniers. Selon les informations recueillies, les PDI ont affirmé avoir été bien accueillis par les populations qui sont pour la plupart de la même grande famille. Ils partagent d'ailleurs les mêmes services sociaux de base, notamment le centre de santé, les points d'eau, les écoles, le marché, etc., même si la pression sur les ressources naturelles s'accroît et risque à terme d'engendrer des tensions.

IV- REPONSES APPORTEES

Des efforts sont consentis par l'état, les acteurs humanitaires et les communautés d'accueil pour soulager la souffrance des déplacées internes dans les provinces du Soum et de l'Oudalan, à travers une assistance en vivres, en Articles Ménagers Essentiels (AME), en cash et une prise en charge médicale et psycho-sociale. Au titre des actions menées en juillet, nous pouvons noter :

- la distribution d'AME composés de bâches, de gobelets, de nattes, de couvertures, de casseroles, de louches, de moustiquaires, de seaux et d'assiettes à 300 ménages de PDI de Déou par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC).
- une Assistance individuelle de protection (assistance alimentaire, prise en charge des frais médicaux, appui en matériels spécifiques en vue de l'amélioration de la mobilité des personnes vivant avec un handicap) à 225 personnes déplacées, respectivement 135 personnes dans l'Oudalan dont 75 dans la commune de Déou et 60 à Gorom-Gorom, et 90 bénéficiaires à Djibo dans le Soum. Les bénéficiaires de cette assistance sont pour la plupart des familles monoparentales dirigées par des femmes, des malades chroniques sans ressources, des personnes âgées isolées sans soutien.

- l'UNHCR a apporté une assistance en cash aux PDI de Djibo dans la province du Soum pour la construction d'abris adéquats et l'achat d'AME par les bénéficiaires eux-mêmes. Cette approche s'avère valorisante, car pour les récipiendaires, elle les rend plus dignes en leur donnant la possibilité de choisir eux-mêmes ce qui leur convient.

De plus, le Conseil Régional des Unions du Sahel (CRUS) a également fourni une assistance en vivres à 300 ménages déplacés internes de la commune de Déou. Notons également que d'autres partenaires tels que le CONASUR, le PAM, l'ONG Seracom ont apporté des appuis en vivres et non-vivres.

Cependant, au regard de l'afflux continu de populations déplacées dans ces localités, des besoins importants restent encore non couverts, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, des abris, des AME, de la santé, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ainsi que des vêtements, principalement pour les enfants.

V- DEFIS

Les principales difficultés qui ont entravé le monitoring au cours de ce mois sont :

- celles liées à l'accès humanitaire et a une nécessaire revue de l'assistance humanitaire là ou l'accès est possible
- la nécessité de mettre en place un profilage continu des personnes déplacées internes qui contribuera à une meilleure planification des actions de prise en charge des populations nécessitant protection et assistance.

VI- RECOMMANDATIONS

Recommandations	Point focal
Mettre en place un profilage continu des personnes déplacées internes ;	CONASUR
Apporter un appui en vivres, en AME, en abris et en vêtements (surtout pour les enfants) aux PDI de Déou et Gorom-Gorom dans l'Oudalan et Arbinda et Tongomayel dans le Soum) ;	PAM/UNHCR
Exercer un plaidoyer auprès des autorités et des partenaires en vue de faciliter l'établissement de documents de naissance pour les enfants tenant compte du contexte de déplacement ;	Secteur Protection/Sous - secteur protection de l'enfant
Planifier avec le CONASUR le profilage des PDI de Sebba ;	Secteur Protection/Conasur
Faire un plaidoyer auprès des autorités administratives et politiques pour la sécurisation effective de la province du Yagha;	
Apporter une assistance urgente en abris et en AME;	Secteur Abris/AME
Travailler urgemment avec l'action sociale de Sebba sur l'identification et la prise en charge des enfants séparés ;	Sous -secteur Protection de l'enfant
Renforcer la capacité d'accueil des écoles dans les zones d'accueil des déplacés.	Secteur Education